

Rendez-vous à Crans-Montana →

97e Assemblée des délégués de la FSFP

Cette importante manifestation qui a lieu tous les deux ans s'est tenue les 13 et 14 juin 2024 dans la commune de Crans-Montana en Valais, parfaitement organisée par le Syndicat de la police cantonale valaisanne SPCV et plus particulièrement par le Comité ad hoc dirigé par la collègue Jeanne Rouiller. Le 1er jour a été consacré aux obligations et élections statutaires tandis que le lendemain était réservé au thème « Manque de personnel, plan de renonciation ? ».

Texte : Jean-Daniel Favre ; photos : Etienne Bornet

En préambule, la bienvenue aux délégués et autres participants a été souhaitée par diverses personnalités, dont M. David Bagnoud, le président de la commune de Lens (qui, avec Icogne, fait partie de la police intercommunale de Crans-Montana). Il a notamment affirmé l'importance de la sécurité dans notre pays.

La 97e AD a été ouverte par la présidente de la FSFP, Johanna Bundi Ryser, qui était un peu émue car il s'agissait de la dernière AD qu'elle présidait après huit années à la tête de notre organisation syndicale. Le conseiller fédéral Beat Jans n'a pu faire le déplacement de Crans-Montana mais il a enregistré un message vidéo à l'intention des personnes présentes. Se sont encore exprimés le conseiller d'État valaisan Frédéric Favre et le commandant de la police cantonale valaisanne Christian Varone qui ont tous deux souligné le rôle important de la FSFP dans le paysage policier et politique de la Suisse. Elle compte de nombreux succès à son actif dus à beaucoup de personnes qui s'engagent pour le bien de la Fédération. La présidente du Comité d'organisation, Jeanne Rouiller, a elle aussi souhaité la bienvenue en Valais, soulignant la volonté collective de créer un impact positif pour la société.

L'AD s'est poursuivie avec la lecture du rapport du secrétaire général de la FSFP, Max Hofmann, qui a fait la rétrospective des deux dernières années à propos des dossiers traités par le Bureau Exécutif. Il a parlé entre autres des 14 années qu'il a fallu pour parvenir à un résultat dans l'application de l'art. 285 CPS (violences ou menaces contre les fonctionnaires). Le texte ne change pas mais c'est son application qui devrait être différente : Les coupables ne devraient plus pouvoir échapper à une véritable sanction, les magistrats devraient avoir moins de facilité pour qualifier les cas comme « d'importance mineure ». C'est en tout cas ce à quoi veillera la FSFP. Amélioration aussi dans le dossier « Via sicura ». Les politiciens et les fonctionnaires fédéraux avaient sous-estimé les effets de la loi Via sicura sur les organisations « feux bleus ». À l'avenir, les magistrats auront plus de latitude pour déterminer de combien a été le dépassement de vitesse, indépendamment de la limitation de vitesse imposée. À Berne, suite aux élections fédérales de 2023, l'intergroupe parlementaire chargé des questions de sécurité et de police a changé de membres. Priska Seiler Graf (PS ZH) et Jean-Luc Addor (UDC VS) s'en partagent la présidence. Le conseiller national tessinois Giorgio Fonio (Le Centre), un syndicaliste expérimenté, en est le vice-président.

Il est toujours question de la plate-forme d'échanges de données POLAP dont le procureur de la Confédération Stefan Blättler a déclaré très clairement qu'elle était indispensable et ce très rapidement. Cela fait des années qu'on en parle. Elle devrait être active en 2030. Deux possibilités sont à choix : une mo-



Un candidat à la présidence apparemment détendu.

Le Comité d'organisation fait preuve de courage et se couche par terre pour les acrobaties de son collègue.



M. Frédéric Favre, conseiller d'État du Valais.



dification constitutionnelle ou la participation à un concordat. Le problème avec le concordat est qu'il n'engage que les cantons signataires puisqu'il n'est pas obligatoire. Enfin, un autre sujet récurrent, la lutte contre le hooliganisme. La situation ne s'améliore pas. La Swiss Football Ligue ne veut pas souscrire au modèle dit «en cascade» mais il sera quand même mis en place dès la saison prochaine. Malheureusement lorsqu'il y a opposition entre la sécurité et les intérêts financiers, c'est la sécurité qui perd.

Des remerciements ont été adressés à Max Hofmann, qualifié de cheville ouvrière de la FSFP de par son engagement et son expérience.

Élections

Comme expliqué plus avant, Johanna Bundi Ryser ne pouvait briguer un 4e mandat à la tête de la FSFP. Pour lui succéder, un seul candidat : le vice-président Emmanuel Fivaz. Après une brève présentation de sa part où il a rappelé que cela fait 18 ans qu'il est engagé sur le plan syndicale, d'abord dans sa section, puis au Comité Central et enfin au Bureau Exécutif de la FSFP. Cela lui a permis d'avoir une vision d'ensemble, d'avoir pu constituer et développer un réseau, il s'est dit motivé et il a fait une allusion à l'actualité brûlante en disant qu'il y avait encore beaucoup à faire lorsque l'on peut voir les institutions malmenées jusque dans le Palais fédéral.

Pas de suspense dans cette élection, Emmanuel Fivaz a été élu à un score quasi soviétique, à la quasi-unanimité des voix. Ses premiers mots ont été pour remercier les électeurs, son employeur, son commandant, les collègues de son service, le comité de sa section (SPJN) et sa famille. Merci aussi aux anciens car il est important de ne pas oublier ce qui a été fait dans le passé, de comprendre le chemin qui a été parcouru.

Il a enfin rappelé qu'il était le 2e président de la FSFP provenant d'une section neuchâteloise. Pour terminer son allocution, Emmanuel Fivaz a eu une pensée pour les collègues actifs au Bürgenstock, a déclaré être



Le Comité d'organisation au grand complet.

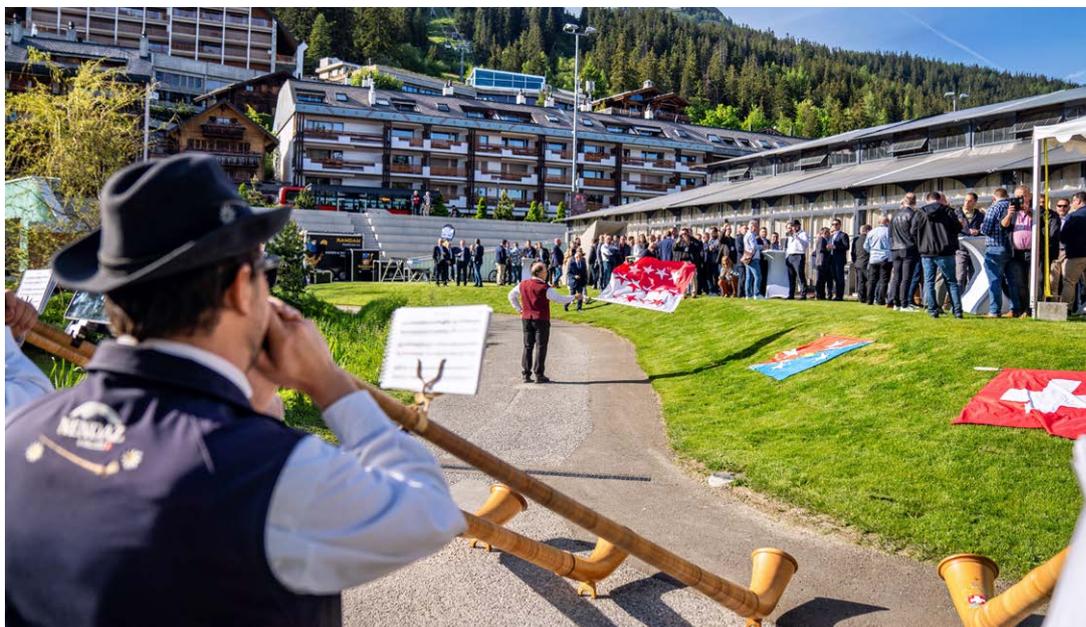
au service des policières et policiers de Suisse et a exhorté les collègues à garder la foi syndicale.

Pour la vice-présidence, pas de suspense non plus, c'est le candidat à ce poste, Gerhard Schaub, qui a été élu. Il a remercié les électeurs pour la confiance témoignée.

Ivano Bodino et Roger Huber, déjà membres du Bureau Exécutif, ont été confirmés dans leur fonction.

Enfin, pour compléter l'effectif de notre Exécutif, Christophe Chobaz (AFPRV/VD) et Andreas Ortlieb (PVPBL/BL) ont été élus.

Le Comité Central a été élu en deux étapes. Un premier vote a confirmé les candidats sortants, dans un second temps, ce sont les nouveaux qui ont reçu l'aval des électeurs.



Début de la soirée de gala avec cors des alpes et lancer du drapeau.

C'est aussi en bloc que les trois membres sortants de l'organe de contrôle ont été réélus alors que Lea Glanzmann les rejoignait par un vote séparé.

Honorariat

Des remerciements ont été adressés aux membres démissionnaires du CC. Puis un merci particulier a été décerné à Sébastien Gerber, d'abord membre du CC de 2010 à 2016. Après huit ans au BE (de 2016 à 2024) le temps est venu pour lui de rentrer dans le rang. Johanna Bundi Ryser lui a dit toute la gratitude

de la FSFP, soulignant en particulier son implication dans le dossier de la violence contre les policiers.

Philippe Séchaud, président de la section APfedpol-SPC PVfedpol-GPB, a recommandé aux délégués de nommer Johanna Bundi Ryser membre d'honneur. Il a rappelé, entre autres, la veine sociale de la présidente sortante, sa formation de médiatrice qui a rendu de grands services, le fait que sous sa présidence la FSFP a connu un grand développement et qu'elle a fait avancer la cause des femmes policières. «Standing ovation» en réponse à cette proposition et élection de Johanna par acclamations.

Prochaine AD

Elle aura lieu en 2026. Une seule candidature, celle de la section Polizeiverband Graubünden (Police cantonale des Grisons) qui a été acceptée par l'assemblée. Le représentant de cette section Tiziano Zinsli a remercié de la confiance témoignée. ←



L'AD a été bien fréquentée, malgré les déplacements parfois longs.

Cliquez ici pour accéder à la galerie de photos →



Journée thématique du 14 juin →

Planifier les renoncements, oui, mais pas seulement

Les intervenants à la journée thématique de la 97^e Assemblée des délégués de la FSFP étaient largement d'accord sur la nécessité de dresser un inventaire des tâches de la police. Les activités qui ne doivent pas nécessairement être accomplies par des policiers pourraient être externalisées. En revanche, le monopole de l'usage de la force ne doit en aucun cas être remis en cause.

Texte : Markus Nobs ; photos : Etienne Bornet



Le président nouvellement élu Emmanuel Fivaz.

Emmanuel Fivaz a déclaré aux participants que « la pénurie de personnel est un sujet brûlant depuis longtemps ». De plus, le président nouvellement élu de la FSFP constate que « le secteur privé attire avec des salaires plus élevés et des horaires de travail réguliers et qu'il est de plus en plus difficile de trouver des aspirants voire qu'il n'y en a plus du tout ».

Une enquête de la FSFP, à laquelle plus de 7000 membres ont participé, met la puce à l'oreille :

- Selon 87,2 % des personnes interrogées, leur corps a un problème de recrutement.
- 75,4 % des participants avaient noté jusqu'à 100 heures supplémentaires fin 2022.

Le manque de jeunes dans la police est déjà dû, entre autres, à l'évolution démographique. Les gens vieillissent, la génération du baby-boom part à la retraite et de moins en moins de jeunes doivent effectuer des tâches devenues plus nombreuses et plus complexes.

Adrian Plachesi, porte-parole de la police cantonale de Bâle-Ville, a animé avec brio la matinée, comme il l'avait fait lors du Forum sur la sécurité intérieure de la FSFP.

Augmentation significative de la cybercriminalité

Pour le commandant de la police cantonale valaisanne, Christian Varone, une chose est claire : les conflits se réglaient autrefois dans la rue, les délits avaient souvent lieu en public. « Autrefois, il y avait chez nous un grand nombre de braquages de banques ou de bijouteries. Aujourd'hui, ce ne sont plus que des imbéciles qui le font. »

Il est aujourd'hui beaucoup plus rentable, plus facile et plus sûr de frauder en ligne. La lutte contre ce phénomène est difficile et nécessite des forces de police supplémentaires. Le fonctionnement de la société a également beaucoup changé : « 24 heures sur 24, année après année, il n'y a plus de période calme, de phases hautes et basses. »

La criminalité liée aux stupéfiants n'est pas non plus une question marginale. La cocaïne est de plus en plus pure et crée une dépendance plus rapide. Le catalogue est long, la mission découle de la loi et la liste des problèmes à combattre ne s'arrête pas là. Ses policiers sont eux aussi de plus en plus souvent confrontés à des auteurs de troubles, à des personnes qui partent en quelque sorte en croisade. « Des bombes à retardement qui pourraient exploser un jour », craint le Cdt Varone.

Le canton du Valais représente un huitième de la Suisse en termes de superficie. Avec toutes ses montagnes et ses vallées étendues, cela implique pour la police un maillage du territoire complexe. En plus de la population valaisanne, il y a beaucoup de touristes. Le canton du Valais double sa population pendant la haute saison touristique. La criminalité ne s'arrête pas non plus à la frontière. Ainsi, le canton frontalier ressent de plus en plus les effets de la mobilité accrue des criminels.

Le canton du Valais connaît malheureusement aussi régulièrement des catastrophes naturelles et des accidents tragiques. La police cantonale est très sollicitée pour gérer ces crises. Les nombreuses manifestations sportives sont très positives pour l'image du canton, mais génèrent un grand nombre d'heures supplémentaires.

Pour Christian Varone, les tâches régaliennes de sécurité (ordre et sécurité publics, lutte contre la criminalité) et l'usage de la force doivent toujours rester entre les mains de la police. En revanche, il faudrait renoncer aux tâches qui ne doivent pas obligatoirement être effectuées par des policiers formés. Aujourd'hui, la police cantonale valaisanne dis-

pose de 550 postes à temps plein. Récemment, 40 places supplémentaires ont été accordées. Cela montre qu'il existe en Valais une volonté politique d'améliorer la situation. Tous les commandants ne peuvent pas compter sur des politiciens aussi perspicaces pour le soutenir, lui et les membres du corps de police, de manière significative.

Nous sommes déjà en plein dedans

Karin Kayser-Frutschi, conseillère d'État du canton de Nidwald et coprésidente de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP), est elle aussi une politicienne qui se range du côté des policiers. Avant de s'envoler le jour même pour le Bürgenstock à bord d'un hélicoptère de l'armée, elle a enrichi la journée thématique de la 97e AD en tant que conférencière et participante au débat qui a suivi.

Le manque de personnel et la planification des renoncements, ce n'est pas quelque chose qui va venir. Au contraire, « nous sommes déjà en plein dedans », dit Mme Kayser-Frutschi. En ce moment même, dans le cadre de la Conférence sur la paix (du Bürgenstock), de nombreux postes de police ont dû être fermés dans plusieurs cantons afin de pouvoir faire face à l'immense travail nécessaire à la tenue de la conférence en toute sécurité.

En donnant un aperçu impressionnant de la manière dont les corps de police pourraient agir en 2040, Mme Kayser-Frutschi a retenu toute l'attention des délégués de la FSFP. « Fini avec les amendes », tel pourrait être le scénario qui nous attend. La technologie devenant de plus en plus sophistiquée et ne permettant plus guère d'erreur humaine, par exemple dans la circulation routière, il faudra aussi moins punir. Ainsi, le travail de la police se concentrera à l'avenir sur la pré-

vention. Le contexte professionnel des policiers va également changer radicalement à l'avenir. « On s'oriente vers des policiers 100 % universitaires », est convaincue la conseillère d'État de Nidwald.

Revenons à la réalité d'aujourd'hui, car « les tendances pour l'avenir sont nombreuses », a déclaré la conseillère gouvernementale. Ce qui est sûr, c'est que « nous ne sommes pas au seuil de changements considérables, mais que nous l'avons déjà dépassé ». L'évolution des valeurs personnelles au sein de la société concerne également les policiers eux-mêmes. Un facteur central est l'augmentation massive de la densité juridique que nous avons aujourd'hui. En bref, le travail de la police est devenu de plus en plus vaste, compliqué et donc exigeant au cours des dernières décennies. De plus, la modification de la législation entraîne un investissement en temps beaucoup plus important et nécessite donc des ressources en personnel supplémentaires, non seulement dans la police, mais aussi, par exemple, dans les Ministères publics.

L'intervenante a plaidé pour que l'on ne se focalise pas uniquement sur les aspects négatifs, mais que l'on éveille l'intérêt des



Le Cdt Christian Varone.



Un invité attentif : le brigadier Raynald Droz, chef de la police militaire.

jeunes pour le métier de policier, par exemple en adaptant les profils d'exigences. Une amélioration de la rémunération a déjà eu lieu, « bien qu'il y ait encore une marge de progression », a déclaré Mme Kayser-Frutschi. Outre une planification des renoncements, la protection des policiers contre la violence, la charge de travail et le stress, ainsi qu'un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée pourraient permettre aux policiers de continuer à exercer leur métier avec plaisir.

On peut ainsi s'efforcer de promouvoir la fierté professionnelle des policiers et de la vivre. L'estime et la motivation sont à la base du choix de cette profession, pour laquelle on peut ainsi éveiller l'intérêt des générations futures.

C'est pourquoi la police cantonale de Nidwald aborde elle aussi des valeurs importantes dans sa recherche de jeunes talents. « Professionnel, crédible, respectueux », peut-on lire sur son site Internet. « À Nidwald, on ne s'ennuie jamais. Ici, chaque jour apporte de nouveaux défis. Et c'est précisément pour cela que l'on a besoin de gens comme vous. »

Sécurité privée en tant que partenaire

Lors de la journée thématique, le Haut-Valaisan Armin Berchtold a joué pour ainsi dire à domicile. Il est président de l'Association des entreprises suisses de services de sécurité (AESS) et président du conseil d'administration du Groupe Securitas. C'est sa branche professionnelle qui pourrait profiter du fait que la police, par manque de ressources, devra à l'avenir renoncer de plus en plus à fournir certaines activités et les confier à des entreprises de sécurité privées.

« Il ne faut pas toucher au monopole de la force, c'est très important », a déclaré M. Berchtold. Il a ainsi montré aux personnes présentes dans la salle que le secteur privé doit être perçu comme un partenaire de la police et des autorités de sécurité. Ce n'est pas nouveau, c'est le cas depuis des années dans de nombreux endroits : « Nous délivrons les permis de port d'armes pour 18 corps de police et il y a aussi de très nombreuses interfaces avec la police. » Par exemple, en ce qui



M. Armin Berchtold, lors de la table ronde qui a suivi.

concerne la « circulation à l'arrêt ». Dans ce domaine, de nombreuses communes, villes et cantons font appel à des services de sécurité privés, ce qui s'avère très efficace. Cela permet notamment de décharger considérablement les autorités de police.

Armin Berchtold précise que les entreprises de sécurité privées sont un élément important pour la sécurité en Suisse : « Nous sommes nécessaires, sinon vous ne pourriez plus, en tant que police, assumer vos tâches effectives. »

M. Berchtold considère comme un problème majeur le fait que, sur les quelque 850 entreprises actives en Suisse, environ 700 ne sont pas soumises à la convention collective de travail en vigueur dans leur secteur, car elles emploient moins de dix personnes. Il s'agit d'une part de salaires minimaux, mais aussi de normes de formation, bref, on ne mesure pas les choses de la même manière lors de la soumission d'offres. Il ne comprend pas que les autorités chargées des appels d'offres accordent 100 % d'importance au « facteur prix » dans les critères d'adjudication et affaiblissent ainsi le facteur qualité.

Malheureusement, il existe actuellement un patchwork de réglementations dans son secteur, a déclaré M. Berchtold. Alors que la Suisse romande a très bien réglé la question, les efforts déployés dans ce sens en Suisse alémanique ont malheureusement été enterrés. En Suisse romande, il existe un concordat qui règle entre autres les conditions que les prestataires de services de sécurité doivent remplir pour être autorisés à exercer leur métier. C'est pourquoi l'AESS soutient une motion actuelle du conseiller national Reto Nause (Le Centre BE) pour une base juridique moderne et uniforme dans toute la Suisse pour les prestations de sécurité privées.

La planification de la renonciation n'est pas seulement un thème en Suisse, selon M. Berchtold. En tant que secrétaire général de l'International Security League (ISL), il connaît également cette problématique à l'étranger. Il lui semble important que les autorités policières et politiques établissent un catalogue de leurs activités. Ensuite, il faut définir ensemble qui est le mieux placé pour effectuer chaque tâche. ←